

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de

DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CYSOING

En exécution de l'arrêté n° ADMG_2023_23 du 17/07/2023 de M. le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire de Pévèle Carembault, M. Benjamin DUMORTIER, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cysoing :

Du 13/09/2023 à 8h45 au 13/10/2023 à 12h00, soit 31 jours consécutifs

1/ L'autorité responsable du projet est Pévèle Carembault communauté de communes, établissement de coopération intercommunale compétent en matière de PLU dont le siège se situe à Templeuve-en-Pévèle.

Les bureaux de Pévèle-Carembault, situés à Templeuve-en-Pévèle, sont retenus comme siège de l'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Madame CASTEL, élue à la mairie de Cysoing ou à Monsieur BOHIN, chargé de mission au service PLU de Pévèle Carembault

Le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité PLU de Cysoing sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à la délibération du Conseil de la communauté de communes pour approbation et mise en application. Il deviendra alors opposable dans sa version modifiée.

2/ Le dossier d'enquête publique est établi conformément à l'article L. 153-41 du code de l'urbanisme et aux dispositions des articles R123-1 et suivants du code de l'environnement.

3/ Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

CONSULTER OU TÉLÉCHARGER LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER :

- Sur support papier, au siège de l'enquête et en mairie de Cysoing aux jours et heures habituels d'ouverture,
- En version numérique et téléchargeable sur le site suivant : www.pevelecarembault.fr, accessible 7j/7 et 24h/24 pendant la durée de l'enquête,
- Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cysoing ou de la communauté de communes Pévèle Carembault.

SE RENDRE AUX PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations (écrites ou orales) en Mairie de CYSOING, aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 13/09/2023 de 8h45 à 12h00
- Samedi 07/10/2023 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 13/10/2023 de 8h45 à 12h00

TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Le public peut exprimer ses observations soit :

- en les consignnant sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur et déposés au siège de l'enquête et en mairie de Cysoing,
- en les adressant par mail à l'adresse suivante : plui@pevelecarembault.fr
- en les adressant par courrier à l'attention de « Madame le Commissaire-enquêteur, Enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Cysoing, Pévèle Carembault communauté de communes, 85 rue de Roubaix 59242 Templeuve-en-Pévèle ».

CONSULTER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Les différentes contributions écrites émises par les citoyens participant à l'enquête sont consultables par le public, sur les registres d'enquête. Les contributions envoyées par courriel seront intégrées au registre d'enquête de Pévèle Carembault et mises en lignes sur le site Internet de Pévèle Carembault.

4/ Le Commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal administratif de Lille par la désignation E23000094/59 du 30/06/2023 est Mme Colette MORICE, retraitée de l'Université de Lille.

5/ Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé du Commissaire-enquêteur, dès leur diffusion, seront tenus à la disposition de toutes personnes intéressées en mairie de Cysoing et sur le site Internet de Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr pendant un an.